



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING

Rapport d'activité
2023

EDITO



AURELIEN VIRY, DIRECTEUR GÉNÉRAL

« L'année 2023 fut remarquable à bien des égards. Une année intense marquée par un contexte économique et politique complexe. Les performances que nous affichons sont le fruit du travail et de l'engagement de tous nos collaborateurs. 2024 sera une année de défis, nous ambitionnons de poursuivre une croissance durable au travers de notre développement tant en France qu'à l'international. »

Notre raison d'être

« Acteur européen de référence, Société Générale Factoring conçoit et délivre des solutions expertes et innovantes pour optimiser la trésorerie, financer et sécuriser le bas de bilan des très petites entreprises aux grands groupes internationaux pour une relation et une croissance durables. Nous cultivons un esprit d'entreprise exigeant, bienveillant et positif. »

Des valeurs fortes et reconnues

Depuis plus de 50 ans, Société Générale Factoring s'appuie sur l'expertise et l'engagement de ses collaborateurs pour développer des solutions génératrices de valeur ajoutée pour ses clients. L'innovation est une valeur forte qui lui a permis d'être reconnue au sein du Groupe Société Générale, mais également par ses pairs, notamment au sein de l'Association Factor Chain International (FCI).

La satisfaction client, une priorité

Pour Société Générale Factoring, la satisfaction client est une priorité et plusieurs actions ont été mises en place pour maintenir une relation durable avec nos clients et les soutenir dans leur développement. De nombreuses initiatives sont mises en place régulièrement telles que le déploiement d'un baromètre de satisfaction pour tous les segments de clientèle, ou mise en place d'outils de mesure qui nous aident à construire nos offres de service et à répondre aux attentes croissantes de nos clients

Tendance du marché global de l'affacturage

L'Association Française des Sociétés Financières (ASF) publie régulièrement les indicateurs du marché sur l'activité des établissements spécialisés. Pour le marché de l'affacturage en 2023 : Au global, les factors ont pris en charge 426,6 Mds d'euros de nouvelles créances, soit une hausse ténue de +1,2% par rapport à 2022. Si l'activité s'est maintenue en croissance au premier semestre (+5,8% en début d'année et +6,9% au deuxième trimestre), la situation s'est avérée plus délicate au second semestre (-2% au troisième trimestre, puis -5,1% en fin d'année).

CHIFFRES CLÉS

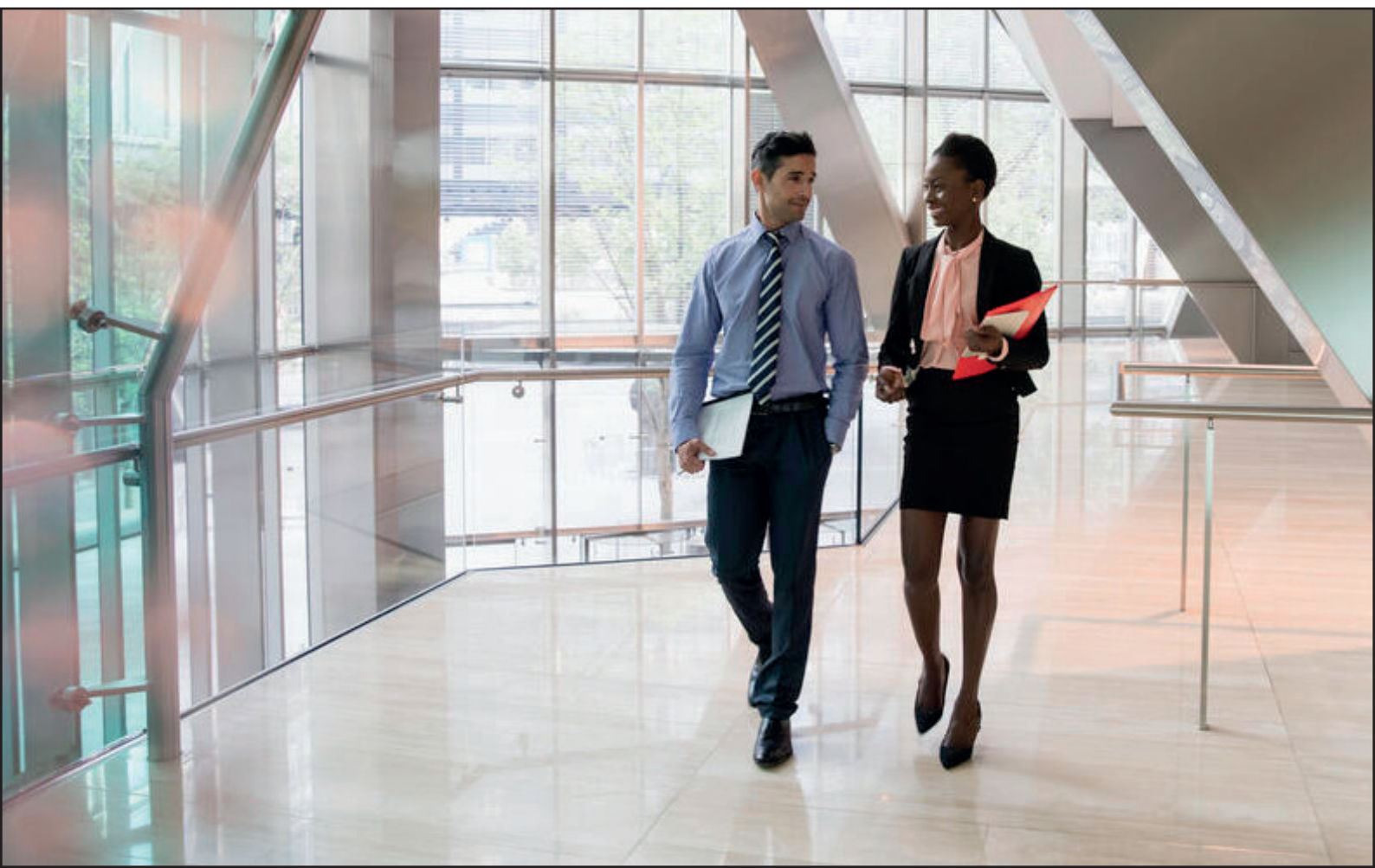
| | | | |
|-------------------------------|--|--------------|----------------|
| 7,8 G€ | 62 G€ | 3 500 | 320 |
| d'encours moyen financé | de chiffre d'affaires acheté dont 49 % à l'international | Clients | Collaborateurs |

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| PARTENAIRE DES ENTREPRISES | 4 |
| GOVERNANCE | 5 |
| COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE | 6 |
| POLITIQUE ESG | 7 |
| RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 8 |
| RAPPORT FINANCIER | 10 |
| REMARQUES COMPLÉMENTAIRES | 12 |

Retrouvez notre actualité ainsi que toutes les informations utiles sur nos produits et services sur www.factoring.societegenerale.com

Service Communication
communication@socgen.com



PARTENAIRE DES ENTREPRISES



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING propose aux entreprises des solutions de financement, de gestion et de garantie de leurs créances commerciales. Acteur majeur de l'affacturage sur le marché français, et en pleine croissance sur l'international, Société Générale Factoring est filiale à 100% de Société Générale.

Société Générale Factoring compte aujourd'hui plus de 320 collaborateurs répartis dans ses implantations en France métropolitaine et en outre-mer (la Réunion). En termes de gouvernance, Société Générale Factoring France est la figure de proue de la ligne métier mondiale affacturage du Groupe Société Générale.

Spécialiste des métiers du financement court terme et du crédit inter-entreprises (financement du poste clients et du poste fournisseurs, gestion et garantie), Société Générale Factoring a développé une large gamme de produits pour répondre à tous les segments de clientèle (TPE, PME, Grandes Entreprises, Associations) en France comme à l'international.

Son expertise métier et sa proximité client en font un partenaire de référence pour les entreprises en recherche de solutions de financement innovantes et adaptées à leurs besoins.



BEST FACTORING SERVICES

RECONNU « BEST FACTORING SERVICES »
EN EUROPE, EMEA & AFRIQUE

GOVERNANCE

COMITÉ EXÉCUTIF – 2023



AURELIEN VIRY
Directeur Général



PHILIPPE VIAL
Secrétaire Générale,
Directrice Conformité
(Manager de transition)



PHILIPPE POUGARD
Directeur Général
Délégué Business



JEAN-PHILIPPE TALEC
Directeur Général
Délégué Ressources



LUC HENRY
Directeur Risques



ERWAN LECLERC
Directeur Relation
Clients Réseaux



MARIELLE SYLVESTRE
Directrice Conquête
Clients Réseaux



JONATHAN CROFT
Directeur des
Systemes D'information



ALAIN DUPEYRON
Directeur Opérations



PIERRE DEMPÈRE
Directeur Corporate



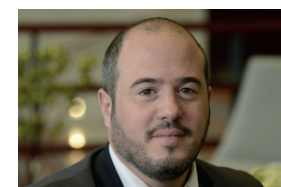
MARIE-PIERRE DEVIDTS
Directrice Développement
Stratégique, Marketing &
Communication



LAURENT GONZALEZ
Directeur Finance



**LUCIE PETYST
DE MORCOURT**
Directrice Ressources
Humaines



JÉRÉMIE WILENSKI
Directeur Steering
& Transformation

CONSEIL D'ADMINISTRATION*

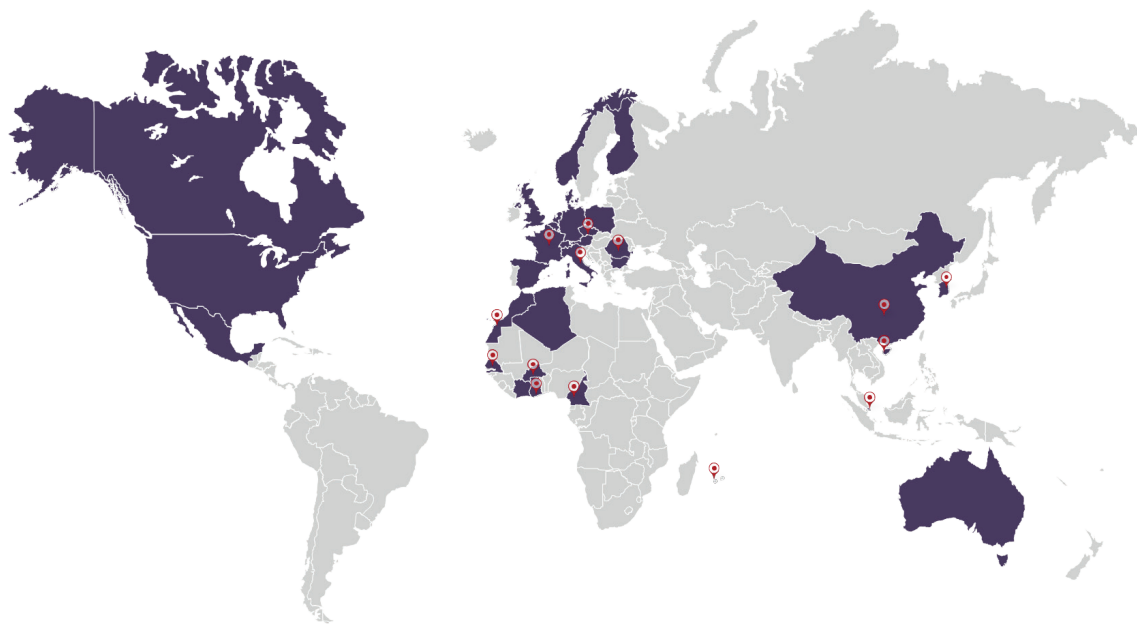
David ABITBOL - Administrateur et Président
du Conseil d'Administration
Aurélien VIRY – Directeur Général
Éric FRACHON – Administrateur
Evelyne COLLIN – Administrateur
Agnès JOLY - Administrateur
Bruno MAGNIN- Administrateur
Cécile WAYMEL - Administrateur
Florence ESCAFFRE - Administrateur
SOCIETE GENERALE, Administrateur, représentée
par **Benoite ARMAND-PIEYRE**

COMMISSAIRES AUX COMPTES




Deloitte & Associés représenté par
Maud MONIN
Ernst & Young Audit représenté par
Vanessa JOLIVALT

*Composition au 31/12/2023

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE EN 2023



AMÉRIQUE

-  CANADA
-  MEXIQUE
-  ÉTATS-UNIS






AFRIQUE

-  BURKINA FASO
-  CAMEROUN
-  CÔTE D'IVOIRE
-  GHANA
-  MAROC
-  SENEGAL



EUROPE


-  ALLEMAGNE
-  AUTRICHE
-  BELGIQUE
-  BULGARIE
-  DANEMARK
-  ESPAGNE
-  FINLANDE
-  FRANCE
-  ITALIE
-  LUXEMBOURG
-  NORVÈGE
-  PAYS-BAS
-  POLOGNE
-  RÉP TCHÈQUE
-  ROUMANIE
-  ROYAUME-UNI
-  SUISSE

ASIE

-  CHINE CONTINENTALE
-  CORÉE DU SUD
-  HONG KONG
-  INDE
-  SINGAPOUR

OCÉANIE

-  AUSTRALIE
-  NOUVELLE-ZÉLANDE

 Capacité d'intervention dans le respect des politiques embargo et sanctions

POLITIQUE ESG

Une politique ESG alignée sur celle du Groupe

L'ambition RSE du Groupe met en action sa Raison d'Être : « *Construire ensemble, avec ses clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes* ».

Cette ambition s'articule autour de quatre axes interconnectés. Deux d'entre eux forment le cadre de la banque responsable : la culture de la responsabilité et être un employeur responsable. Les deux autres axes constituent les moteurs des transformations positives de l'action du Groupe en tant que banque responsable : l'accompagnement de la transition écologique et le développement des territoires.

Chacun de nos collaborateurs a pleinement conscience de ses responsabilités et est sensibilisé à l'importance de la transparence, de la conformité, de l'éthique, des exigences réglementaires ou des enjeux de protection des données.

CONTRIBUTION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Société Générale Factoring accompagne ses clients dans leur transition en proposant des produits adaptés aux enjeux ESG avec des offres spécifiques pour les financements environnementaux et sociaux ainsi que des offres spécifiques pour inciter l'atteinte des indicateurs clés ESG adaptés à la stratégie RSE des clients.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING POURSUIT SES AMBITIONS D'EMPLOYEUR RESPONSABLE AVEC UN PROGRAMME AUTOUR DE 4 PILIERS.

DIVERSITE & INCLUSION : Diagnostic Handicap & CSSCT, Equal Pay et budget Egalité H/F, semaine du handicap, parentalité, bilan accord handicap.

VIE COLLECTIVE & SOLIDAIRE : Immersion E2C, Hackathon solidaire, Challenge sportif associé à Move For Youth, Animation de l'espace solidarité, Petits déjeuners trimestriels, Renégociation de l'accord mécénat de compétences.

CULTURE : Culture managériale via l'accompagnement managérial (manager coach, communication non violente et accompagnement du mode hybride), Insuffler une culture de la responsabilité via des actions C&C et de prévention / sensibilisation aux conduites inappropriées.

CONDITIONS DE TRAVAIL : Refonte de la Charte QVCT, Ateliers sur le management hybride, Mise en place d'un diagnostic RPS, Accompagnement des transformations sur le volet conduite du changement.

Société Générale Factoring publie le niveau de son Index d'égalité femmes-hommes, qui atteint 92 points sur un maximum de 100 points en 2023. Ce bon niveau est le reflet des efforts menés activement par Société Générale Factoring depuis plusieurs années en matière d'égalité professionnelle, notamment par la signature d'accords d'entreprise successifs.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Extrait

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de Société Générale Factoring

[Rapport des commissaires aux comptes en ligne](#)



OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Générale Factoring relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et de contrôle interne.

FONDEMENT DE L'OPINION

• Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

• Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

▷ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le

rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les activités bancaires, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

▷ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et de contrôle interne de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

• Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▷ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▷ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▷ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▷ il apprécie le caractère approprié de l'application

par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▷ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE

Nous remettons au comité d'audit et de contrôle interne un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et de contrôle interne figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au comité d'audit et de contrôle interne la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et de contrôle interne des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 7 mai 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Maud MONIN

ERNST & YOUNG AUDIT
Vanessa Jolivald

RAPPORT FINANCIER

BILAN

| ACTIF (EN KEUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| CAISSES, BANQUE CENTRALE, CCP | | |
| EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES | | |
| CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT | 556 015 | 512 037 |
| OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE | 10 023 875 | 10 352 154 |
| OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE | - | - |
| PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME | 56 | 73 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 23 016 | 20 144 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 5 | 6 |
| AUTRES ACTIFS | 5 384 | 5 439 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | 12 781 | 9 590 |
| TOTAL | 10 621 133 | 10 899 442 |

| PASSIF (EN KEUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|-------------------|-------------------|
| BANQUES CENTRALES, CCP | | |
| DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT | 9 012 528 | 9 212 213 |
| OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE | 1 237 079 | 1 350 003 |
| DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE | - | 12 963 |
| AUTRES PASSIFS | 35 274 | 35 354 |
| COMPTES DE RÉGULARISATION | 68 569 | 59 492 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 7 370 | 7 414 |
| CAPITAUX PROPRES | 260 312 | 222 003 |
| CAPITAL SOUSCRIT | 14 400 | 14 400 |
| RÉSERVES | 207 602 | 167 007 |
| REPORT À NOUVEAU | 1 | 1 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 38 310 | 40 595 |
| TOTAL | 10 621 133 | 10 899 442 |

HORS BILAN

| HORS BILAN (EN KEUR) | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| ENGAGEMENTS DONNÉS | | |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE | 767 246 | 1 039 233 |
| ENGAGEMENTS RECUS | | |
| ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT | 357 079 | 303 316 |
| ENGAGEMENTS DE GARANTIE | 3 836 619 | 2 860 342 |

RAPPORT FINANCIER

COMPTE DE RÉSULTAT

| COMPTE DE RÉSULTAT (EN KEUR) | 31/12/2022 | 31/12/2022 |
|---|----------------|----------------|
| + COMMISSIONS D'ANTICIPATION | 396 722 | 148 344 |
| + PRODUITS SUR LES OPÉRATIONS INTERBANCAIRES | 10 001 | 15 551 |
| - CHARGES SUR OPÉRATIONS INTERBANCAIRES | -309 465 | - 80 780 |
| + COMMISSIONS DE SERVICE | 45 953 | 48 369 |
| + COMMISSIONS (PRODUITS) | 10 196 | 22 066 |
| - COMMISSIONS (CHARGES) | -17 099 | - 14 493 |
| + AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE | 3 016 | 876 |
| - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | -1 812 | - 657 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 137 512 | 139 275 |
| - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION | -72 103 | - 72 017 |
| - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION SUR IMMOBILISATIONS INCORPORÉES ET CORPORELLES | -6 653 | - 9 305 |
| RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 58 756 | 57 953 |
| + / COÛT DU RISQUE | -5 515 | - 898 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 53 241 | 57 056 |
| + / GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS | 20 | - 173 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT | 53 261 | 56 883 |
| + / RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 0 | 0 |
| - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES | -14 951 | - 16 288 |
| RÉSULTAT NET | 38 310 | 40 595 |

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

Pour la lecture du bilan et du compte de résultat

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Société Générale Factoring (SGF), filiale d'affacturage de la Société Générale, propose aux entreprises des solutions de gestion, de financement et de garantie de leurs créances commerciales.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux de SGF ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit, du Règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

A l'exception de la notes 1.2, les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Tous les montants sont indiqués en KEUR. Les informations présentées dans les annexes aux comptes annuels se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers de SGF, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

CHANGEMENT DE MODALITÉS D'ESTIMATION DES PROVISIONS

En 2023, Société Générale Factoring a procédé à un changement d'estimation pour la comptabilisation des provisions pour risque de crédit. En cohérence avec les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues, retenues dans les comptes consolidés du groupe Société Générale depuis l'application de la norme IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018, Société Générale Factoring a revu les modalités d'estimation des provisions pour risque de crédit dans ses comptes annuels. Jusqu'au 31 décembre 2022, le montant des provisions était déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ajustées pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles et, le cas échéant, par le jugement d'experts. A compter de l'exercice 2023, le montant des provisions pour risque de crédit est désormais évalué à hauteur des pertes attendues à terminaison calculées sur la base des encours sains dégradés (portefeuilles homogènes de crédits et d'engagements ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale).

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

• Immobilisations incorporelles générées en interne

Les études informatiques générées en interne se rapportant à un projet en méthode classique

ou en méthode agile sont immobilisées, chaque fois que le coût global du projet ou de la release concerné dépasse 50 KEUR.

• Autres immobilisations – amortissements

Hormis les immobilisations générées en interne, les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques externes.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 4 ans sauf cas particulier de projet structurant de grande ampleur pour l'entreprise dont la durée d'utilisation est portée à 7 ans.

CRÉANCES, DÉPRÉCIATIONS POUR RISQUES DE CRÉDIT

• Créances douteuses

En cohérence avec la nouvelle définition des douteux (NDOD) et avec les principes IFRS, SGF a revu et amélioré la classification de ses douteux sur les éléments suivants :

- ▷ La simplification de la classification en adéquation avec les statuts de gestion des dossiers :
 - o disparition des catégories douteux compromis, litigieux simples et litigieux compromis
 - o correspondance simple avec le stage IFRS 9
- ▷ Le principe de contagion : un débiteur classé en défaut / douteux par l'entité en charge du suivi du risque de crédit (PCRUI), est considéré en défaut dans l'ensemble du Groupe et toutes ses expositions font l'objet d'un déclassement systématique (principe d'unicité de la note)
- ▷ Le critère de l'arriéré de paiement (« DPD ») appliqué quotidiennement pour l'identification du défaut est le socle de détermination de l'impayé de plus de 90 jours
- ▷ Le retour au statut sain d'un tiers avec le respect d'une période probatoire
- ▷ La suppression de la tolérance sur les organismes publics

Par conséquent, les créances portées dans ce poste sont désormais ventilées en créances douteuses ou litigieuses avec la distinction de celles portant sur les adhérents ou sur les débiteurs

- **Dépréciations sur créances saines et douteuses**

En 2023, Société Générale Factoring a procédé à un changement d'estimation pour la comptabilisation des provisions pour risque de crédit. En cohérence avec les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues, retenues dans les comptes consolidés du groupe Société Générale depuis l'application de la norme IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018, Jusqu'au 31 décembre 2022, le montant des provisions était déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ajustées pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles et, le cas échéant, par le jugement d'experts. A compter de l'exercice 2023, le montant des provisions pour risque de crédit est désormais évalué à hauteur des pertes attendues à terminaison calculées sur la base des encours sains dégradés (portefeuilles homogènes de crédits et d'engagements ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale)

- **Dépréciation sur créances saines :**

Sans attendre qu'un risque de crédit avéré ait individuellement affecté une ou plusieurs créances ou engagements et afin de fournir une meilleure information au regard de son activité, SGF comptabilise une provision pour risque de crédit sur les encours sains non dégradés, à hauteur des pertes de crédit qu'elle s'attend à subir à horizon d'un an.

- **Dépréciations sur créances douteuses adhérents**

Les dossiers adhérents sont transmis au service contentieux et enregistrés en douteux compromis, lors de la constatation du risque de non-paiement.

COMMISSIONS

La commission d'affacturage (de service) qui rémunère l'ensemble des services du factor s'applique ad valorem sur le montant des factures cédées.

La commission de financement (d'anticipation) rémunère les financements accordés par SGF à ses adhérents.



SOCIETE GENERALE
Factoring

Société Générale Factoring

6 Allée des Sablons

94120 Fontenay-sous-Bois

Tel +33 (0) 1 71 89 99 99

Fax +33 (0) 1 71 89 24 00

702 016 312 R.C.S. Créteil

SAS au capital de 14 400 000 €

N°ADEME : FR231725_01YSGB

www.factoring.societegenerale.com

Crédits : photos © Getty Images & DR

SGF / SDM / JJ/MM/2024